

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Convoqué le : 12 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 24 juin 2024

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAU, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.

Etaient excusés : M. COLLETTE (pouvoir donné à M. COURSEAU), Mme VAL (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. COMBE (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. HELLO (pouvoir donné à Mme ROUX), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. BESSEC), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE), formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°39/2024** : Fixation des tarifs emplacements Foire aux Promeneurs et cirques

Madame Carole STIL, 1^{ère} Adjointe au Maire, expose que la municipalité souhaite simplifier la tarification et l'encaissement des emplacements des manèges de la Foire aux Promeneurs, les emplacements des caravanes des forains ainsi que les emplacements de cirque.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission animation, communication et commerces ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 4 juin 2024.

CONSIDERANT qu'il existait auparavant trois catégories de tarifs pour la fête foraine (manèges, emplacement caravanes et frais électricité) et aucune tarification pour les cirques ;

CONSIDERANT que dans un souci de simplification des encaissements, la commission « Animation, Communication et Commerces » propose les tarifs suivants :

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC FETE FORAINE	2023	2024
Manèges		
Autotamponneuses	120 €	140 €
Manège à sensation (Booster, Break Danse...)	110 €	130 €
Manège type Surf	80 €	90 €
Chenille	70 €	90 €
Manège boîte à rire, chenille	70 €	80 €
Train fantôme	60 €	75 €
Autotamponneuses enfants, crève-ballons de plus de 5m	40 €	55 €
Manèges enfants	35 €	45 €
Cascades	30 €	40 €
Petits manèges enfants	25 €	35 €
Piscine	25 €	40 €
Trampoline, chamboule tout, crève-ballons moins de 5m, tir ballon moins de 5m, tir avec flèches, tir ficelles	15 €	25 €
Pinces foraines/grues - 2 à 4	30 €	40 €
1 pince foraine/grue	10 €	15 €
Pêche plus de 3 m	20 €	30 €
Pêche moins de 3 m	15 €	25 €
Confiserie 10m et plus	40 €	55 €
Confiserie entre 6 et 10m	30 €	40 €
Confiserie moins de 6m	20 €	25 €
Boutique de plus de 3m	35 €	45 €
Boutique de moins de 3m	15 €	25 €
Emplacement caravanes	22 €	50 €

**TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
CIRQUES**

50 €

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de fixer les tarifs des emplacements de la foire aux promeneurs
et des cirques comme exposé ci-dessus.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

Carole STIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20240618-39-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024